

## Nos établissements éligibles

### COMPLEXE LA NARTASSIÈRE

SIRET : 77 555 221 900 609 / UAI : 0060971Y  
Accueil de jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance en difficulté scolaire et d'insertion professionnelle et sociale.

### IME VAL PAILLON

SIRET : 77 555 221 900 062 / UAI : 0060975C  
Accueil et accompagnement individualisé d'enfants et d'adolescents déficients intellectuels avec troubles associés.

### IME LES CHÊNES

SIRET : 77 555 221 900 245 / UAI : 0061296B  
Accueil d'enfants et d'adolescents atteints de troubles envahissants du développement, d'autisme ou présentant une déficience intellectuelle.

### IME LES TERRASSES

SIRET : 77 555 221 900 039 / UAI : 0061943E  
Accueil et accompagnement individualisé d'enfants et d'adolescents des deux sexes déficients intellectuels avec troubles associés.

### ITEP LA LUERNA

SIRET : 77 555 221 900 021 / UAI : 0061944F  
Accueil d'enfants et d'adolescents d'intelligence normale présentant des difficultés psychologiques dont l'expression et notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbent gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages.

### ESAT CAPTA

SIRET : 77 555 221 900 682  
Accueil d'adultes en situation de handicap autonomes dans leurs déplacements mais partiellement aptes au travail et nécessitant un accompagnement médico-social.

### ESAT EPIS

SIRET : 77 555 221 900 567  
Accompagnement global individualisé de la personne accueillie, tant dans ses capacités à « faire » (activités, travail, production), qu'à « être » (vie sociale, citoyenneté, culture, loisirs).

## Où NOUS TROUVER ?

**Téléphone**  
04 93 72 31 10

**Email**  
contact@adsea06.org

**Site internet**  
www.adsea06.org

Rejoignez la communauté  
ADSEA 06 !

@adsea06



ADSEA 06 - DIRECTION GÉNÉRALE  
268 av. de la Californie - Le Baie des Anges - 06200 Nice

Ne pas jeter sur la voie publique



# Taxe d'apprentissage 2026

## Le mot de la Directrice

### Administrative et Financière



Grâce à la taxe d'apprentissage, plusieurs projets concrets ont vu le jour en 2025. Le Complexe Les Chênes a renforcé son appartement d'application en petit électroménager, tandis que le restaurant « Le Mesclun » s'est doté d'équipements professionnels adaptés.

En 2025, le montant global perçu s'est élevé à 69 803 €, témoignant de la confiance que vous nous accordez.

Aujourd'hui, votre soutien reste essentiel. En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'ADSEA 06, vous participez directement à la réalisation de projets utiles et porteurs d'avenir pour les personnes que nous accompagnons. Je vous remercie sincèrement pour votre engagement à nos côtés.

**Laurence VICARI - Directrice Administrative et Financière**

## LE DROIT À LA FORMATION POUR TOUS

L'ADSEA 06, c'est 925 personnes accompagnées, plus de 700 jeunes suivis en milieu ouvert, environ 650 salariés et 25 établissements regroupés en Complexes. L'Association est présente dans tout le Département des Alpes-Maritimes.

La taxe d'apprentissage est un enjeu économique majeur pour tous les instituts de formation y compris les établissements spécialisés de l'ADSEA 06 qui :

- proposent des formations à des jeunes en difficulté sociale et les accompagnent dans leurs cursus de formation qualifiante,
- initient des adolescents porteurs de handicap mental à des formations pré-professionnelles,
- contribuent à l'inclusion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés.

Votre contribution nous permet d'investir, chaque année, dans des équipements adaptés à l'apprentissage et la formation (achats de matériels informatiques, pédagogiques, supports éducatifs, machine-outils, etc.).

Tous différents, tous solidaires !

## Les projets phares



LA VIDÉO DE LA TABLE D'APPLICATION EN ACTION !

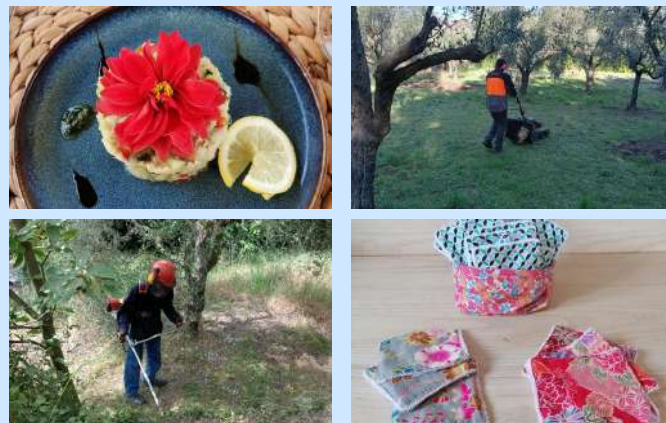
### COMPLEXE LES CHÊNES L'APPARTEMENT ET LA TABLE D'APPLICATION

La SIPFP Les Lucioles du Complexe Les Chênes accompagne 14 adolescents et jeunes adultes en situation de handicap vers l'insertion professionnelle. À travers différents ateliers – restauration, espaces verts, couture, conditionnement ou encore olivaison – les jeunes renforcent leurs compétences techniques, leur autonomie et leur savoir-être professionnel.

Grâce à la taxe d'apprentissage, l'appartement d'application et les ateliers ont été équipés de matériels professionnels adaptés. Cette année, l'espace restauration s'est notamment doté d'un cutter coupe-légumes et d'un batteur afin de faciliter la préparation des repas et les mises en situation autour de la table d'application. Encadrés par un chef passionné, les jeunes développent des compétences techniques solides et un savoir-être essentiel à leur future insertion professionnelle.

En 2026, plusieurs projets verront le jour : développement de l'atelier couture, renouvellement des équipements des espaces verts, acquisition d'une plateforme sécurisée pour les travaux de taille des oliviers, ainsi que remplacement des tenues professionnelles.

Soutenir la SIPFP, c'est participer concrètement à l'avenir et à l'autonomie de jeunes en devenir.



\*SIPFP : Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle



### COMPLEXE LA NARTASSIÈRE UN RESTAURANT PÉDAGOGIQUE, VÉRITABLE OUTIL D'INSERTION

Depuis plus de 15 ans, le restaurant pédagogique Le Mesclun du Complexe La Nartassière accompagne des jeunes en difficulté d'insertion ou en décrochage scolaire vers une découverte concrète des métiers de la restauration.

Dans un environnement professionnalisant, ils expérimentent les métiers du secteur en conditions réelles, tout en développant confiance en eux, compétences techniques et perspectives d'avenir.

Grâce à la taxe d'apprentissage, Le Mesclun poursuit son évolution avec l'acquisition de nouveaux équipements professionnels, la création de supports pédagogiques adaptés ainsi que l'intervention de spécialistes du secteur. Des immersions en entreprise viennent compléter cet accompagnement afin de favoriser l'autonomie, l'apprentissage des savoir-faire et la construction d'un projet professionnel.

### Comment nous soutenir ?

Rendez-vous sur la plateforme SOLTéA, dédiée aux employeurs redevables de la taxe d'apprentissage ainsi qu'aux établissements habilités à la percevoir. Vous pouvez retrouver nos établissements via le code UAI ou le numéro de SIRET, en faisant une recherche sur la plateforme.

<https://employeurs.soltea.education.gouv.fr/espace-privé/#/employeurs/etablisements>

